

Coronavirus COVID-19

2020-03-18

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS CONCERNANT LES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES ET DE TYPE FAMILIAL (RI-RTF)

Le présent complément d'informations fait suite au communiqué « Consignes pour les Ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) », transmis le 17 mars 2020, dans le contexte de la présente pandémie. Nous comprenons que la section « Placement/Déplacement » du communiqué suscite des questionnements des membres des associations et des établissements de santé. Nous souhaitons donc préciser ce qui suit.

D'abord et avant tout, même en temps de crise, les obligations de chacune des parties, notamment prévues dans les ententes collectives et nationales, demeurent celles devant gouverner les actions de tous. Ainsi, le refus de placement demeure une situation exceptionnelle et la présente pandémie n'est pas un motif permettant de justifier un refus systématique. Évidemment, la présente pandémie, qui requiert des ajustements ponctuels pratiquement d'heures en heures, apporte son lot de défis atypiques avec lesquels chacun doit composer. Les circonstances exceptionnelles actuelles requièrent donc de la flexibilité de toutes les parties et c'est le sens qu'il faut donner aux mots utilisés.

Nous souhaitons que les parties agissent dans le meilleur intérêt de tous et sommes convaincus que la collaboration et la communication sont primordiales en ces temps rocambolesques.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous invitons à continuer de communiquer avec vos vis-à-vis ministériels afin de trouver des solutions appropriées dans les circonstances.